



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec :

résumés d'articles scientifiques

Abus envers les personnes âgées.

Référence

Dupuis, J. et Vandal, A. (1989). Abus envers les personnes âgées. *Nursing Québec*, 9(6), 19-23.

Type de texte

Format : Article scientifique

Contenu : Étude de cas

Thèmes abordés

Définition, formes de maltraitance à domicile, facteurs de vulnérabilité, profil de la personne maltraitée, auteurs de la maltraitance, conséquences, intervention, organisation des services, fardeau et stress, aspects culturels, formation, mécanismes de défense et réticences des intervenants, éthique.

But ou question de recherche

Cet article présente le cas de Mme Z., une victime d'abus psychologique et financier, dans le but de conscientiser les lecteurs à la problématique de plus en plus fréquente et à son ampleur.

Problématique

Depuis des siècles, la violence intrafamiliale est une problématique répandue sur la scène internationale. Ce n'est toutefois qu'au début des années 1980, que la violence à l'égard des personnes âgées apparaît pour la toute première fois dans les médias. Or, à l'heure actuelle, peu de données sont disponibles sur le phénomène et il n'existe aucun consensus quant à la définition de cette problématique. Cette violence peut résulter d'une participation active (abus, commission d'actes) ou alors de négligence active ou passive (omission).

Méthodologie

Aucune section de méthodologie n'est présentée dans cet article.

Résultats

Mme Z. est une dame âgée de 87 ans, qui a habité dans plusieurs pays avant d'immigrer au Québec. Elle a perdu plusieurs membres de sa famille durant les deux guerres mondiales et a dû offrir du support à plusieurs autres. En 1980, Mme Z. nécessite les services du Centre local de services communautaires (CLSC) (soins infirmiers et services sociaux) en raison de problèmes physiques et psychologiques reliés à son avancée en âge. Elle héberge maintenant son petit-fils et son arrière-petite-fille depuis 1984. En 1987, c'est la crise pour Mme Z. pour qui un constat d'abus psychologique et financier est effectué. Sa ligne téléphonique est coupée suite à des frais d'appels interurbains qui n'auraient pas été payés et elle reçoit des comptes pour des achats qu'elle n'aurait pas effectués. C'est ainsi que la dépression et l'isolement gagnent Mme Z., qui devient de plus en plus dépendante et se sent indignée. Un plan d'intervention multidisciplinaire a alors été mis sur pied, en tenant compte du contexte familial et des éléments rapportés par l'auxiliaire familiale. Or, plusieurs mécanismes de défense et réticences ont teinté l'intervention de l'équipe (ignorance du problème, sentiment d'impuissance, peur, etc.) Les intervenantes affirment que plusieurs facteurs, autant en lien avec leurs caractéristiques personnelles, les droits des personnes âgées, que le profil de l'abuseur peuvent influencer leur intervention.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

Pour conclure, il est important en tant qu'individu d'être sensibilisé à la problématique de la violence à l'égard des personnes âgées, mais il est tout aussi important, en tant que collectivité, de faire valoir et reconnaître les droits d'une personne âgée victime d'abus.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Pour une plus grande reconnaissance des droits des personnes âgées, les intervenants devraient avoir accès à un conseiller juridique et bénéficier de formation continue, ainsi qu'à une consultante externe pour les aider à gérer les situations complexes. La problématique de la violence envers la population âgée devrait également comporter un caractère politique.

Il est également suggéré de développer un corpus de connaissances à l'égard de la violence envers les personnes âgées. En effet, il apparaît essentiel de recueillir des données pour permettre d'identifier les formes de violence les plus courantes, ainsi que de regrouper l'ensemble des indicateurs d'abus et de violence pour les diffuser auprès des intervenants.

Dans un autre ordre d'idée, il est proposé de tenir des séances d'informations pour les aidants naturels afin qu'ils soient mieux habilités à interagir sagement avec la personne âgée, ainsi que d'être attentifs aux propos des auxiliaires familiales en raison de leur bonne connaissance de leur clientèle. Finalement, lorsqu'une personne âgée jugée apte est dépistée comme étant victime de violence, il importe de toujours respecter les décisions de cette dernière dans l'orientation des interventions.

Date de réalisation de la fiche :

26 juin 2014

